

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

ARRÊTE MUNICIPAL  
Réglementant la circulation et le stationnement  
Sur le territoire de la Commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la Commune de Périers-sur-le-Dan,

Vu le C.G.C.T ;

Vu l'article L131.3 du Code des Communes ;

Vu la demande présentée par l'ÉTOILE SPORTIVE CAENNAISE en vue d'organiser une course cycliste le samedi 30 août 2025, représentée par Madame LEVEEL Sabrina ;

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de règlementer provisoirement le stationnement et la circulation pendant le déroulement de la course cycliste ;

ARTICLE 1 : Le stationnement sur la chaussée de tous véhicules automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sera interdit,  
le samedi 29 août 2026 de 13h00 à 18h30 :

- Départ
  - Haute Rue,
  - Rue de l'église (D222)
  - Rue du Londel (D141) direction Mathieu
  - Mathieu (D220) direction Périers-sur-le-Dan
  - Périers sur le Dan
  - Rue de Colleville (entre la rue de l'église et la Haute rue).

ARTICLE 2 : Pendant cette période la circulation des véhicules sera interdite, sauf aux véhicules d'intervention et de secours qui doivent pouvoir circuler librement en toutes circonstances :

- Haute Rue, (dans le sens Biéville-Beuville - Plumetot)
- Rue de Colleville, (dans le sens Colleville - Mathieu)
- Rue du Londel, (en direction de Périers sur le Dan)
- Rue de l'église, (de la rue du Londel à l'intersection de la Haute rue)

La circulation sera déviée

- Rue de l'église et Haute Rue dans le sens de la course.
- Rue de Mathieu, dans le sens Mathieu - Périers sur le Dan.

ARTICLE 3 : L'ÉTOILE SPORTIVE CAENNAISE est chargée de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour mettre en place les déviations.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados et de Normandie
  - Monsieur le Président de l'Étoile Sportive Caennaise,
  - A la Gendarmerie de Ouistreham,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

*Pour information* : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados, le SDIS 14,  
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Twisto.

Fait à PÉRIERS-SUR- LE- DAN, le 23 juin 2026

Le Maire,

  
Barbara BELAMY

